



Refus d'annulation de voyage suite au COVID-19

Par **THOMAS33**, le **14/05/2020** à **11:01**

Bonjour, Le 4 février dernier, j'ai réservé un voyage en ligne pour 2 personnes auprès de l'agence "Last Minute". Il s'agit d'un forfait "Vol + hôtel" du 28 août au 9 septembre 2020 pour l'île Maurice. Pour cette destination le passeport doit être valable 6 mois après la fin du voyage. Pour cette raison, fin février dernier, le passeport de mon conjoint se terminant le 21 février 2021 (donc à 15 jours près, valable moins de 6 mois après le retour du voyage), nous avons acheté un nouveau timbre fiscal valable jusqu'à fin août et pris rendez-vous auprès de l'administration pour le 30 mars 2020. Suite au Covid-19, le 14 mars le confinement a été décrété et les rdv du service des passeports ont été annulés. Nous n'aurons donc pas le passeport de mon conjoint à la date du voyage. Toujours suite au COVID-19, nous nous sommes retrouvés au chômage partiel et mon conjoint, étant dans le domaine de l'évènementiel, n'a toujours pas repris son travail. Nous continuons de perdre des revenus qui remettent également en question nos possibilités de financer le solde de notre voyage. Évoquant l'ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 parue dans le journal officiel le 26 mars dernier, nous avons demandé à Last Minute l'annulation de notre voyage en échange d'un avoir, sachant qu'en dehors du problème financier, la fermeture des services publics liée à la crise sanitaire, ne nous permettra pas d'obtenir un passeport à la date du départ. Last Minute considérant que nous ne rentrons pas dans le cadre de l'ordonnance 2020-315, ne nous propose pas d'avoir et nous demande de payer en frais d'annulation l'intégralité du montant du voyage. Merci de nous préciser quels sont nos recours sachant que la crise sanitaire est seule responsable de la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui. Dans l'attente de votre retour. Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **14/05/2020 à 15:17**

bonjour,rnrnje suis surpris qu'ayant réservé votre séjour le 4 février 2020, vous n'avez pas eu un rendez-vous avant le 30 mars 2020.rnrnle site gouvernemental ANTS indique, hors pandémie, que la délivrance d'un passeport est en principe rapide, en moyenne 4 semaines.rnrnla demande en ligne est possible.rnrnrien n'indique vous ne pourrez pas avoir votre passeport pour le 28 août 2020 soit dans plus de 3 mois.rnrnhors pandémie, les circonstances personnelles au voyageur (raison professionnelle, maladie...) ne permettent pas d'invoquer l'annulation sans frais au titre des circonstances dites « exceptionnelles et inévitables ».rnrnvous pouvez consulter ce lien :rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13965>rnrnsalutations

Par **THOMAS33**, le **14/05/2020 à 16:13**

Bonjour, rnC'est justement parce qu'en temps normal le delai d'obtention d'un passeport est d'environ 2 mois que je n'ai fait la demande en ligne que dans la deuxième quinzaine de février. Cela semblait sans risque pour un voyage prévu le 28 aout, soit 6 mois plus tard. Et bien que cela vous étonne, je vous confirme ne pas avoir eu de rdv avant le 30 mars à la mairie de Bordeaux . Puis tous les rendez-vous ont été annulés et impossibilité d'en prendre un nouveau jusqu'à présent.rnrnToutefois étonnamment , entre l'heure de validation de ma question sur ce forum et 13h00, en consultant une nouvelle fois le site des passeports , j'ai constaté que les rendez-vous en ligne venaient de reprendre alors que ce n'était toujours pas le cas hier. J'ai donc rdv dans 3 semaines. Toutefois, la mairie est incapable de me dire si le temps d'obtention du passeport sera le même qu'en période normale compte tenu du retard occasionné par la fermeture des services.rnrnAu regard de votre réponse, j'en déduis donc que sans passeport, seule une résurgence de l'épidémie peux me permettre d'obtenir le report de mon voyage. Dans le cas contraire je n'ai aucun recours et je perdrai l'intégralité des couts engendrés pour mon voyage.rnrnFormidable !!! Merci toutefois pour votre retour.

Par **morobar**, le **14/05/2020 à 17:57**

Bonjour,rnrn[quote]rnFormidable !!! rnrn[/quote]rnBeaucoup d'agences vont boire le bouillon.rnCar votre réservation===> réservation par l'agence de billets d'avion, de chambres au bout du monde, activités connexes, accomptes...rnrnrnBref des sommes vraisemblablement perdues.rnrnAlors formidable pour qui ?

Par **THOMAS33**, le **14/05/2020 à 19:18**

[quote]rnBeaucoup d'agences vont boire le bouillon.rnCar votre réservation===> réservation par l'agence de billets d'avion, de chambres au bout du monde, activités connexes, accomptes...rnrnrnBref des sommes vraisemblablement perdues.rnrnAlors formidable pour qui ?rnrn[/quote]rn rnrnNO COMMENT !!!